

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL311

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 14, supprimer le mot :

« directement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.